

**COMITÉ RÉGIONAL D'EQUITATION**  
**HAUTS-DE-FRANCE**

à la Maison Régionale des Sports,  
367, rue Jules Guesde  
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

HAUTS-DE-FRANCE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION  
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

**NOTE DE FRAIS**

NOM ET PRENOM :

ADRESSE :

N° DE LICENCE FFE

BÉNÉVOLE EN TANT QUE :

MISSION DEMANDÉE :

*(par membre du bureau ou président de commission)*

**MOIS DE ...**

DATE	LIEU	NATURE	MONTANT

MONTANT TOTAL

**À partir du 1er septembre 2025 :**

Montant de l'indemnité kilométrique :

3 CV et moins : 0,35€/km et au-delà : 0,40€/km

Montant maximum remboursé par nuitée hôtel : 70 Euros

Montant maximum remboursé par repas : 25 Euros

**Joindre les justificatifs et votre RIB**

Date et signature :

Validée par le Président :

Cadre réservé au CRE pour imputation : compte n°:

Réglé le : par chèque bancaire – par virement